מדינת ישראל

C	113	39

GOVERNMENT OF PALESTINE

C. S. O.

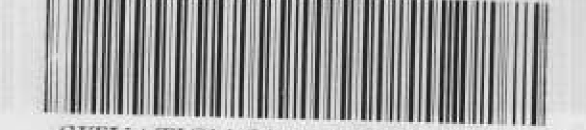
SUBJECT: Situation of the Industry in Syria & the Lebanon

G.P.P. 4158—8000—25-9-37

CONNECTED FILES

NUMBER AND YEAR	SUBJECT

מדינת ישראל



SITUATION OF THE INDUSTRY IN S שם

מ - 52 / 29

מזהה פיזי:

936792 מס פריט: 2.3/2 - 384 מזהה לוגי

04/12/2013 02-112-04-04-07 כתובת

ארץ יש

ממשלת

8 MAY 1939

C	113	39

GOVERNMENT OF PALESTINE

C. S. O.

SUBJECT: Situation of the Industry in Syria & the Lebanon.

GPP. 4155—2000—25-8-37

CONNECTED FILES

NUMBER AND YEAR	SUBJECT

C.S.O. MINUTE PAPER | C | 113 | 39

SUBJECT Situation of the Industry in Syria & the Lebanon

(1)

Copy of letter from Jewish Agency — 5.5.39
re: as above. See (2)

A.S.
(1) is a copy & not the original.

(2)

Letter from the Jewish Agency — 5.5.39
Situation of the Industry in Syria

(1) is a copy of (2) without encl.

(3) Palestine Govt. Agent, Beirut 30.6.40

AgFS.

(4) A/P.A.S.
Folio (3a) f.i.

2. There are signs of an agitation in the Lebanon against the Trade Agreement of 1939.
Actually the supply of underwear to the Lebanon was arranged originally as a result of the

C.S.O. 39.
GPP. 2314—10000—19-4-37

request of the Lebanese Authorities in the joint Palestine - Syro Lebanese trade discussions a year ago and we were pressed to increase the allocations. I explained the position to Mr Toly, who will pass on the information to the Directory of Supply who have raised the question of our Textile exports to the Lebanon. The small export quota is allowed at some sacrifice to our own needs although we are at the same time interested in keeping the export trade in being.

[illegible] 9.7.45

(5) Ag. C.S.

You may care to see these papers.

The matter of competitive imports of Palestine textiles is of passing interest as an illustration of the difficulties with which the Levant States will be faced when textiles from the U.K. at a much lower price level than that of Palestine are imported. The P.G.A. has already informed the Lebanese authorities that the remedy is in their own hands. We do not particularly want to export textiles to the Lebanon and a considerable proportion of the imports are not supported by export licences being smuggled across the British side of the frontier and declared at the Lebanese Customs Station. If the Lebanese authorities wish to stop this traffic they should do so by prohibiting entry.

The matter of possible notice of termination of the 1939 Trade Agreement is of much greater importance. When the agreement was arranged it was obviously impossible to include a stipulation to the effect that the duties ruling at the time should remain unchanged: it was equally impossible even to broach the subject of a common tariff since the two tariffs are based on entirely different conceptions.

When I was in Beirut a short time ago the Director General of Supplies asked for a copy of the Agreement as he had not seen it. I gathered that at that time the question of possible notice of determination was little more than a gesture of a newly fledged independent state, but since then a more serious view of the question is being taken. Notice of termination would involve a reopening of the whole subject of trade relations between Syria and the Lebanon and Palestine and with the advent of the Arab League this might raise many difficult and delicate problems.

I suggested to Mr. Joly that he should for the time being at least discourage any suggestion of review of the Agreement.

GB. Ag.F.S. 11.7.45.

6) Ag. F.S.

Seen, thank you. I am in full accord with your views, particularly as to the delicacy of the question of review of the Trade Agreement.

12/7

12/7

16/7

PA 16/7

O. 69.
30000—11-12-44

179

הסוכנות היהודית לארץ ישראל

THE JEWISH AGENCY FOR PALESTINE

GOVERNMENT OF PALESTINE ... OFFICE REGISTRY 17 MAY 1939 C/113/39

(2)

Telegrams : "JEVAGENCY JERUSALEM"
Telephone : 671 (5 LINES)
Codes : BENTLEY'S

OFFICE OF THE EXECUTIVE
P. O. Box 92,
Jerusalem

Trade & Industry
Ref. No. 1109/855(q)

5th Mai, 1939.

REGISTERED.

The Economic Adviser,
Government of Palestine,
c/o His British Majesty's Consul General,
Beirut, Lebanon.

Dear Mr. Walsh,



Following our conversation of yesterday morning, attached I beg to send you summary of a paper published recently by the French Authorities in Syria-Lebanon, dealing with the position of industry in the Levant countries under the French Mandate.

2. I should like to draw your particular attention to the references to hours of work practised in the several industrial centres, which you will find on pages 7 and 8 and to wages paid, on pages 9 and 10.

3. It is not easy to find the exact average of wages paid in Syria-Lebanon in all industries, but, after careful calculation, I came to the conclusion that 63 mils on the 8 hour basis is the approximate right figure. The Jewish average for Palestine is, of course, much higher; but 63 mils is also much lower than the normal wages paid to local Arab industrial workmen.

4. The social dumping of Syria and Lebanon is mainly responsible for the heavy excess of imports over exports.

Wishing you every success,

Yours sincerely,

N. J. Thischby,
DIRECTOR, TRADE & INDUSTRY DEPARTMENT

LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES INDUSTRIES DES ETATS DU LEVANT S/MANDAT FRANCAIS

On trouvera ci-apres un resume d'une enquete faite par le Puissance mandataire, qui compare la situation des industries anciennes en 1913 et a la fin de 1937, decrit les principales conditions du travail dans les industries anciennes et modernes, et degage, enfin, de cet examen quelques reformes a effectuer dans le domaine de la legislation et de l'organisation du travail.

LES INDUSTRIES ANCIENNES

Importance des industries

L'importance predominante des industries anciennes dans les Etats du Levant sous Mandat Francais est attestee par le nombre des ouvriers et artisans qu'elles emploient. L'enquete fait ressortir, en effet, qu'a la fin de 1937, elles occupaient 17o.778 personnes (8o.o65 hommes, 58.413 femmes, et 22.3oo enfants), tandis que 33.149 seulement travaillaient dans l'industrie moderne. Encore cette importance des industries anciennes avaient-elles beaucoup decru, puisqu'en 1913 leurs effectifs etaient de 3o8.525 personnes.

Nature des industries

Il resulte des donnes recueillies qu'a la fin de 1937, l'industrie sericicole au Liban tenait le 1er. rang, avec un effectif total de 65.8oo personnes.

Venait ensuite l'industrie du tissage du coton et de la soie en Syrie, dont les centres principaux etaient, par ordre d'importance: Alep, avec 15.o99 personnes; Damas, avec 6.5oo personnes employees au tissage a bras et 4.ooo occupees au tissage du "abe"; Homs, avec 2.ooo personnes employees au tissage a bras, 1.5oo a la preparation et a l'appret des tissus, et 7oo au tissage du "abe", enfin, Hama, avec 8oo personnes occupees au tissage a bras et 2oo a la preparation et a l'appret des tissus.

A ces industries destinees a l'habillement et l'ameublement se rattachent d'autres corps de metiers poursuivant des fins similaires et qui comptaient, en 1937, les effectifs suivants:

Cordonnerie a main: Beyrouth, 5ooo - Damas 2.5oo - Alep 1.6oo - Tripoli 1,2oo - Saida 55o.

Confection de souliers en peau de mouton: Alep, 1.4oo.

Tailleurs: Beyrouth, 7oo - Damas, 1.3oo - Alep, 1,o8o - Homs 72o -

Hama, 3oo.

Ebenisterie et marqueterie: Beyrouth, 2.0oo - Damas, 1.4oo.

L'industrie de la construction semble particulierement importante a Alep, puisqu'elle y comptait 2.0oo carriers, 2.3oo fabricants de chaux, 4.5oo macons et aide-macons et 1.4oo paveurs de pierres.

L'industrie de l'alimentation comprenait des boulangers, dont le nombre etait de 2.35o a Damas et 1.5oo a Alep, et de confiseurs au nombre de 1oo a Saida.

Par ailleurs, les societes concessionnaires anciennes exploitaient des industries assez importantes dont voici la liste et les effectifs:

Regie de Tabacs et Tombacs, 19oo; Chemin de fer D.H.P., 1319; Exploitation des lignes syriennes du Bagdad, 725; Tramways et electricite, 563; Compagnie du port, 375.

Les industries de preparation ou de transformation de produits agricoles comportaient les specialites et effectifs suivants: cueillette et emballage des agrumes, 9ooo ouvriers a Tripoli et 86o dans la region de Beyrouth; minoterie: 1.2oo ouvriers a Damas.

Enfin, les marins et pecheurs etaient au nombre de 24o a Saida et de 1.35o a l'ile de Rouad.

Ces chiffres qui concernent seulement les corps de metiers les plus importants, laissent de cote un grand nombre de petits metiers et industries que l'enquete a egalement recenses, mais qui ne paraissent pas appeler ici des commentaires generaux.

Relevement des industries anciennes

En comparant la situation des industries en 1913 et en 1937, le rapport du gouvernement francais releve que si certaines des industries sont en decadence, comme le tissage a bras, tombe a Damas de 1o.0oo a 3.0oo meteiers, a Alep de 9.75o a 6.4oo et a Homs de 11.0oo a 2.4oo, d'autres industries parviennent cependant a subsister en maintenant le taux de salaire a un niveau tres bas et, d'autre part, orientant leurs efforts vers la production d'ouvrages repondant aux gouts modernes.

On en trouve des exemples frappant dans le tapis a point noue d'Alep ou le nombre de metiers est passe de 2oo a 3oo, la verrerie et la broderie

a Damas, la coutellerie a Djezzine, la sparterie dans le Djebel Druze, etc

D'autres industries se sont meme developpees, en particulier celles qui ont trait au confort et a l'embellissement: batiment, habillement, soin du visage, industrie hoteliere, etc.

Enfin, la cueillete et l'emballage des agrumes a Tripoli ont pris un certain essor grace aux operations de triage et d'emballage soignees exigees par la clientele europeenne.

La puissance mandataire ne pense pas que l'on puisse relever les industries anciennes par des mesures de protection douaniere ou en essayant d'obtenir des pays etrangers des abaissements substantiels de tarifs.

Par contre, elle estime que l'emploi de l'electricite comme force motrice pour actionner les metiers a tisser abaissera le prix de revient en augmentant le rendement. La demonstration en a ete faite avec succes pour certaines machines a preparer les fils de chaine; l'emploi de l'electricite s'est meme generalise a Alep et a Damas dans ces ateliers. Il n'en a pas ete de meme pour les metiers de tissage a bras, parce que le tisserand serait dans ce cas oblige d'abandonner son metier en bois pour en acheter un autre en fer qui lui couterait 3.000 francs au moins. Cette transformation ne pourrait etre effectuee sans l'intervention de l'etat ou d'une banque industrielle soutenue par l'Etat, car le remplacement de 6.000 metiers a bras qui fonctionne a Alep necessiterait une avance de fonds que les patrons ne sont pas disposes a assurer et que les artisans qui touchent un salaire minime sont dans l'impossibilite de faire.

Aussi apparait-il a la puissance mandataire que le principal moyen de relever l'artisanat en Syrie et au Liban consisterait a organiser et discipliner la production, a empecher la fraude et a preparer une generation d'artisans susceptibles d'adapter leur metier et leur fabrication aux exigences du jour.

LES INDUSTRIES MODERNES

Nature et importance des industries

Les effectifs encore limites de l'industrie moderne comprenaient, en 1937, 33.149 personnes, dont 24.007 hommes, 6.379 femmes et 2.763 enfants.

Les effectifs des principales branches d'industries recensees etaient

les suivants, pour ordre d'importance et par centre: conducteurs de voitures automobiles et camions: Alep, 500; Beyrouth, 11.500; total 12.000.

- broderies: Damas, 3.000; Alep, 400; Total 3.400.

- Fabriques de bas et chaussettes et tricotages: Damas, 510; Alep, 1740; Beyrouth, 800; Total 3.050.

- tissage mecanique: Damas, 850; Alep, 1.700; Homs, 300; Beyrouth, 350; Total, 3.000.

ciment et beton: Damas, 570; Alep, 160; Homs, 50; Beyrouth, 500; Tripoli, (Ste. des ciment libanais), 844; Total 2.124.

- petrole et essence: Beyrouth, 1.257.

- travaux d'extension du port et chantier de l'aerodrome de Beyrouth: 1.222.

- cordonnerie mecanique: Tripoli, 50; Beyrouth, 1.050; Total 1.100.

- Societe anonyme syrienne de conserves: Damas, 1.000.

CHomage et emploi

Le tableau recapitulatif de la main-d'oeuvre employee dans les 303 corps de metiers etudies dans l'enquete fait ressortir un total de 203.927 travailleurs en 1937, au lieu de 309.525 pour 1913. Il faut se regarder d'en deduire cependant que la difference, soit 105.592, represente le nombre de sans-travail en Syrie et au Liban.

Cette difference provient principalement de la regression de l'industrie sericicole libanaise, qui, en 1913, fournissait du travail a 179,000 personnes, alors qu'en 1937 elle n'en occupait plus que 65.800, dont une majorite de femmes. Mais le declin de cette industrie n'a pas fait, loin de la, 113.800 chomeurs. Beaucoup des ouvriers qu'elle employait n'avaient qu'un travail saisonnier et, en outre, de nombreux libanais ont immigre vers le littoral ou ils ont trouve du travail, de sorte que le nombre des habitants de la montagne a sensiblement diminue.

Les statistiques officielles de l'etat civil ne peuvent donner une idee exacte de ce mouvement parce que, au moment du dernier recensement en 1932, la plupart des libanais originaires de l'interieur ont regagne leur village d'origine pour s'y faire inscrire.

En Syrie, c'est surtout egalement le nombre des artisans fermes qu'on

voit diminuer. Le redevidage de la soie naturelle avant le tissage occupait en 1913 une main d'oeuvre feminine tres nombreuse. Aujourd'hui, la soie grege est redevidee mecaniquement dans les filatures modernes. Mais les milliers de femmes qui s'employait a ce travail ne doivent pas, pour cela, etre considerees en chomage; elles n'exercaient en effet ce metier que par intermittence et le produit de leur salaire servait presque exclusivement a leur habillement et a celui de leurs enfants.

D'autre part, alors que parmi les artisanats d'avant-guerre un grand nombre n'occupaient les ouvriers qu'une partie de l'annee, dans les industries modernes, au contraire, le travail est constant. On cite le cas, au Liban, de menuisiers et maitres macons qui se sont fait embaucher comme ouvriers dans des ateliers de tissages mecaniques parce qu'ils sont disent-ils assures de trouver de cette facon une occupation toute l'annee.

Il faut tenir compte, par ailleurs, du developpement du commerce. Autrefois, les detaillants etaient peu nombreux et groupes dans des souks speciaux. Mais l'extension des villes d'une part et, d'autre part, les necessites de la vie moderne ont favorise l'installation, de place en place, de petits revendeurs se contentant de servir les besoins journaliers de 2o a 3o familles. Les marchands ambulants se sont multiplies. Le nombre des commercants, des petits commissionnaires et des employes de commerce a augmente dans de tres fortes proportions.

Enfin, les fils d'artisans sachant lire et ecrire et ne voulant pas reprendre le metier de leurs peres se sont orientes vers les fonctions publiques et des travaux de bureau.

D'autre part, la realisation des programmes successifs de grands travaux d'utilite publique a permis jusqu'a present, a tous ceux qui le desiraient, de trouver a s'occuper sur les tres nombreux chantiers ouverts en Syrie etau Liban.

Il n'existe donc pas, a proprement parler, de chomage dans ces pays.

Ce n'est pas a dire, cependant, que l'artisan et l'ouvrier ne soient pas souvent dans la misere. Il y a d'abord des artisans insuffisament payes; il y a ceux qui travaillent seulement trois a cinq jours par semaine; il y a enfin ceux dont l'industrie ne fonctionne qu'une partie de l'annee.

A ce grave probleme, que le rencherissement actuel du cout de la vie a rendu plus difficile encore, la puissance mandataire estime qu'il n'y a qu'un seul remede possible: la charite.

Pour les chretiens, il existe une multitude d'oeuvres de bienfaisance - Hospices, gouttes de lait, hopitaux, asiles des vieillards, ecoles gratuites, oeuvres de St. Vincent de Paul, etc. - qui viennent en aide aux familles en difficultes. Les secours sont distrivues soit en especes soit en nature

Chez les musulmans, de telles organisations font souvent defaut. Il y a par contre le ZAKAT, la charite erigee par le coran en obligation et qui astreint toute personne fortunee a distribuer aux necessiteux 1/8 de ses revenus. Cette regle n'est pas observee a la lettre, tant s'en faut; mais chaque famille d'artisans est placee en quelque sorte sous la protection d'une autre famille de condition plus aisee, qui lui donne souvent des provisions, des habits, et, en cas de gene, de l'argent.

La puissance mandataire estime enfin que ce serait une erreur de croire qu'on pourrait tirer les chomeurs partiels de leur situation difficile en les envoyant aux champs. On ne connait pas en effet, en Syrie et au Liban, d'exemple de "retour a la terre". Du reste, on ne pourrait songer a faire refluer les citadins vers la campagne a une epoque ou les terriens euxmemes abandonnent la campagne pour s'installer dans les villes.

Duree journaliere du travail

L'enquete signale, au sujet de la duree du travail, des coutumes qui existaient en 1913 et qui n'ont pas entierement disparu en 1927.

Avant la guerre, le travail etait ergle par les heures de lever et de coucher du soleil. Le matin, au lever du jour, tout le monde ouvrier se rendait a l'atelier, emportant les provisions necessaires pour la journee. En ete, le travail etait par consequent plus long qu'en hiver, le salaire restant le meme. L'heure arabe, la seule connue avant la guerre dans le monde ouvrier, etait reglee par cadran solaire et marquait toujours 12 heures au moment precis ou le soleil disparaissait a l'horizon. C'est donc au coup de 12 heures que l'ouvrier avait le droit de quitter l'atelier ou le chantier. Aussi beaucoup de travaux de menuiserie et de batiments payes a la journee, etaient-ils differes jusqu'a l'ete pour profiter de la duree plus longue

PRESS EXTRACT.



Protect of Lebanese Industries.

An article in the "Commerce du Levant" of Friday 29th June under the heading "The Protection of the hosiery industry" refers to the recent notice to merchants issued by the Ministry of Supply:-

> " We have learned that certain merchants have frequently been importing underwear from Palestine without previously obtaining an import license. Once the goods arrived at Customs they would present the Ministry with a "fait accompli" by asking for an authority for clearance".
>
> " As there is a national industry in Lebanon which manufacture this type of apparel and offers it for sale at reasonable prices; and as, on the other hand, it is necessary to protect local industry, merchants are in future prohibited from importing such articles without prior authority of this Ministry otherwise the goods will be seized and the importers obliged to return them."

The writer points out that this is yet a further proof of the Palestine competition to the detriment of Syro/Lebanese industries thanks to the terms of the 1939 Agreement which incidentally was concluded with a view to further the economic interests of both parties.

The following two points are criticised:-

1.- The Agreement does not provide for the maintenance unchanged of the duties ruling at the time it was concluded.

2.- It does not ensure a parity in the duties applied by the respective parties but only allows for a preferential rebate of 33 1/3% on Palestine goods entering Syria and Lebanon and vice versa.

Palestine, he continues, has taken advantage of the freedom of action allowed and has increased its duties so that it no longer fears the competition of Syrian and Lebanese products. Syria and Lebanon, on the other hand, have not acted in a similar way, hence the present situation which is prejudicial to their interests and which has alarmed the Ministry of Supply.

The writer suggests that the Ministry should not confine itself to publishing such communiqués as the one referred to which calls on the public spirit of Lebanese importers and would appear to be based on a policy of "suicide persuation" i.e. Be patriot and pay more! What the authorities should do is to encourage local production by measures similar to those adopted in Palestine where a bundle of yarn is supplied to the factories at LP. 1.300 while local industry has to buy at LLS. 80 at the black market and at LLS. 65 when obtained through the Ministry of Supply (LP. 9 and 7.350 respectively).

Furthermore it is suggested that the Ministry should protect local industry by increasing the Customs duty - as this is permitted by the agreement - to such a level as to exclude the possiblity of foreign competition which is at present leading to a closing down factories and an increase in unemployment.



P.G.A. Beirut
30.6.45.

Protect of Lebanese Industries.

An article in the "Commerce du Levant" of Friday 29th June under the heading "The Protection of the Hosiery Industry" refers to the recent notice to merchants issued by the Ministry of Supply:-

" We have learned that certain merchants have frequently been importing underwear from Palestine without previously obtaining an import licence. When the goods arrived at Customs they would present the Ministry with a "fait accompli" by asking for an authority for clearance".

" As there is a national industry in Lebanon which manufactures this type of apparel and offers it for sale at reasonable prices; and as, on the other hand, it is necessary to protect local industry, merchants are in future prohibited from importing such articles without prior authority of this Ministry otherwise the goods will be seized and the importers obliged to return them."

The writer points out that this is yet a further proof of the Palestine competition to the detriment of Syro/Lebanese industries thanks to the terms of the 1939 Agreement which incidentally was concluded with a view to further the economic interests of both parties.
The following two points are criticised:-

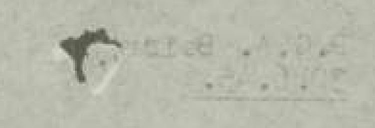
1.- The Agreement does not provide for the maintenance unchanged of the duties ruling at the time it was concluded.

2.- It does not ensure a parity in the duties applied by the respective parties but only allows for a preferential rebate of 33 1/3% on Palestine goods entering Syria and Lebanon and vice versa.

Palestine, he continues, has taken advantage of the freedom of action allowed and has increased its duties so that it no longer fears the competition of Syrian and Lebanese products. Syria and Lebanon, on the other hand, have not acted in a similar way, hence the present situation which is prejudicial to their interests and which has alarmed the Ministry of Supply.

The writer suggests that the Ministry should not confine itself to publishing such communiqués as the one referred to which [illegible] or the public spirit of Lebanese importers and would appear to be [illegible] of a policy of "suicide [illegible]" [illegible] and may note that the authorities should do so as to encourage local production by measures similar to those adopted in Palestine where a quota of yarn is supplied to the factories at LP. [illegible] while local industry has to buy at LLS. [illegible] at the black market and at LLS. [illegible] when obtained through the Ministry of Supply ([illegible] and 7.350 respectively).

Furthermore it is suggested that the Ministry should protect local industry by increasing the Palestine duty - as this is permitted by the Agreement - to such a level as to avoid the possibility of further competition which is at present leading to the closing down of factories and an increase in unemployment.


[illegible]. Beirut
[illegible]

jour, avec chomage de 65 jours environ par an; Alep: tricotage de bas et chaussettes sur machines a bras (1.2oo ouvriers): le salaire de 2 francs represente un travail de 8 heures environ, mais le travail se fait aux heures de loisir; tricotage mecanique (5oo ouvriers); lo heures avec chomage de 8o jours par an; Beyrouth (bas et chaussettes, sous-vetements tricotes), 9 heures 3o, avec chomage de 65 jours environ par an.

Tissage mecanique: Damas (tissage mecanique, coton et soie), 9 heures et primes pour heures supplementaires, chomage de 65 jours environ par an; Alep, lo heures, chomage pendant 85 jours environ par an; Homs (tissage mecanique de la soie et industries annexes), idem; Beyrouth (meme industrie),idem.

Ciments et beton: Damas (carreaux de ciment), 9 heures, avec chomage de 65 jours environ par an; Alep et Homs (fabricants de carreaux en ciment), lo heures, avec meme chomage; Beyrouth (ouvriers du beton), 9 heures, avec occupation de 15o jours par an pour preparation et etendage du beton; Tripoli (Societe des ciments libanais), 576 ouvriers travaillent 8 heures par jour et choment 65 jours par an, 268 ouvriers travaillent 9 heures par jour et choment 45 jours par an.

Petrole et essence: Beyrouth (distribution du petrole et essence) et Tripoli (Irak Petroleum company), 8 heures par jour, avec chomage de 65 jours environ par an.

Travaux d'extension du port et chantiers de l'aerodrome de Beyrouth: 8 a 9 heures par jour, avec chomage de 52 jours par an.

Cordonnerie mecanique: Tripoli, 9 heures, avec chomage de 65 jours en principe; Beyrouth (fabrique moderne de chaussures), lo heures, meme chomage.

Societe anonyme syrienne de conserves (Damas): 9 heures par jour pendant 45 jours de plein travail par an.

Il ressort de ces donnees que la duree journaliere du travail varie non seulement avec la coutume et le climat, comme il a ete indique plus haut,mais aussi d'apres la nature meme du travail effectue soit a l'atelier ou a domicile, soit a la tache ou a la journee. A cet egard, il est utile de preciser qu'en 1937, dans les industries anciennes, 64,739 ouvriers ou artisans travaillaient a la journee,, tandis que 116.o39 etaient employes a la tache. D'autre part, dans ces memes i dustries, 89.o63 ouvriers travaillaient en

atelier et 31.715 a domicile. Enfin, dans les industries modernes, le nombre des ouvriers travaillant a la journee etait de 17.71o et celui des ouvriers a la tache de 15.439.

Jours feries

Les jours feries varient selon qu'il s'agit des musulmans, des chretiens ou des israelites.

Les musulmans, avant la guerre, ne chomaient pas regulierement le vendredi; ils se contentaient d'aller a midi a la mosquee, puis ils reprenaient le travail ou faisaient une promenade. C'est seulement apres la guerre qu'ils ont ete exhortes, non sans menace parfois a fermer le vendredi, bien que leur religion ne les y oblige pas. Par ailleurs, les musulmans n'ont que deux fetes par an, chacune d'elles durant en principe trois jours, mais les ouvriers choment egalement la veille et le lendemain de ces trois jours, ce qui fait en tout dix jours de chomage par an.

Les Chretiens ont de tout temps chome le dimanche et les fetes d'obligation, qui sont assez nombreuses dans les eglises orientales: 15 a 2o jours par an, soit au total avec les dimanches, 67 a 72 jours chaque annee.

Avant laguerre, alors que les salaires etaient assez eleves par rapport au cout de la vie, les chretiens chomaient souvent deux jours consecutifs par semaine: le dimanche et le lundi; souvent aussi les ouvriers musulmans travaillant chez des patrons chretiens s'associaient au chomage du lundi.

Enfin, les israelites choment le samedi et les jours de fete prescrits par leur religion.

L'importance de ces regles et practiques apparaitra mieux a la lumiere des chiffres suivants qui indiquent le nombre des musulmans chretiens et israelites employes respectivement, en 1937, dans les industries anciennes et les industries modernes:

	Industries anciennes	Industries Modernes
Musulmans	87.o87	15.118
Chretiens	82.518	17.448
Israelites.	1.4o2	583

Salaires

L'etude qui a ete faite dans diverses regions de la Syrie et du Liban permet d'indiquer avec une approximation suffisante les proportions dans

lesquelles s'est modifie le prix de la vie depuis la fin du regime ottoman et d'examiner si la progression des salaires a evolue parallelement a l'augmentation du cout de la vie.

Voici tout d'abord une comparaison des montants globaux des depenses mensuelles que devait faire, en decembre 1913 et en decembre 1937 une famille autochtone, de condition moyenne et composee de cinq personnes:

	Decembre 1913 (Francs-or)	Decembre 1937 (Francs)
Beyrouth	70.5o	663.2o
Damas	64.65	5o5.6o
Alep.	58.55	5o2.6o
Moyennes	64.6o	56o.5o

Par ailleurs, la comparaison des salaires moyens de decembre 1913 avec ceux de decembre 1937 donne les rapports ci-apres:

	Decembre 1913 (Francs-or)	Decembre 1937 (Francs)
Beyrouth	3.24	14.oo
Damas.	2.96	1o.7o
Alep	2.45	1o.5o
Moyennes	2.88	11.73

Il s'ensuit que pour acheter une meme quantite de denrees de premiere necessite et de qualite egale, l'ouvrier devait travailler 22 jours et demi en 1913 et 48 jours en 1937.

Il faut cependant ajouter que cette situation ne s'est aggravee que depuis septembre 1936, date a laquelle la monnaie a ete devaluee. En effet, le nombre-indice du cout de la vie, qui etait de 1oo pour la periode annuelle ayant precede cette devaluation, c'est-a-dire d'octobre 1935 a septembre 1936, s'est eleve en decembre 1937 a 184 pour Beyrouth, a 194.4 pour Damas et a 204 pour Alep. Or, les relevements de salaires entre ces deux dates n'ont pas depasse de 15 a 25 pour cent.

<u>Gain journalier moyen</u>

Le tableau recapitulatif de l'enquete indique que les gains journaliers moyens s'etablissent comme suit pour les vieilles industries et les

industries nouvelles:

Industries	Hommes	Femmes 1 9 1 3 (francs-or)	Enfants	Hommes	Femmes 1 9 3 7 (francs)	Enfants
Industries anciennes	2.34	o.98	o.3o	1o.5o	4.93	2.33
Industries nouvelles	-	-	-	13.4o	5.o5	4.1o
Ensemble des Ind..	2.34	o.98	o.3o	11.85	4.99	3.4o

D'autre part, il est interessant de comparer les salaires moyens payes en 1913 et en 1937 dans une industrie particulierement importante, celle du tissage a Alep. Dans le tissage sur metiers a bras, y compris les industries de preparation des fils et de finissage des tissus, le gain journalier moyen des artisans de cette industrie, qui etaient au nombre de 22.965 en 1913 et 13.4oo en 1937, s'etablissait comme suit:

	1913 (Francs-or)	1937 (Francs)
Hommes	2.3o	6.1o
Femmes	o.4o	1.8o
Enfants.	o.25	1.5o

Dans le tissage sur metiers mecaniques, y compris les industries de preparation des fils, le gain journalier moyen des 1.7oo ouvriers travaillant, en 1937, dans cette industrie, etait de 14 francs pour les hommes, 8 francs pour les femmes et 5 francs pour les enfants.

En comparant ces diverses donnees, on constate que la remuneration des ARTISANS du tissage sur metiers a bras a flechi considerablement de 1913 a 1937 et que cette remuneration, pour l'annee 1937, est de beaucoup inferieure a celle qu'assure le tissage sur metiers mecaniques.

L'enquete attribue le flechissement survenu dans l'industrie ancienne, d'une part au remplacement, en Syrie, des tissus de coton du pays par des tissus similaires importes de l'etranger et, d'autre part, a la perte des debouches turc et irakien. Elle signale, par ailleurs, que la situation du tissage mecanique est actuellement tres bonne.

Toutes ces donnees montrent que le salaire, varie avec la nature de l'industrie consideree, son equipement, ses debouches, le sexe des travailleurs qu'elle emploie. Un examen plus pousse montre egalement que les salaires

different selon qu'il s'agit, de travaux effectues a la journee ou a la tache, a l'atelier ou a domicile. Enfin, la concurrence des travailleurs immigres et des ouvriers autochtones n'est pas sans exercer, elle aussi, une influence sur le salaire.

Concurrence de la main-d'oeuvre immigre.

Le tableau recapitulatif de l'enquete fait ressortir le nombre suivant de travailleurs autochtones et immigres pendant les annees 1913 et 1937:

	1913		1937	
	Autochtones	Immigres	Autochtones	Immigre
Industries anciennes . . .	308.975	55o	156.45o	14.328
Industries nouvelles . . .	-	-	26.875	6.273

L'enquete a specialement mis en lumiere l'influence exercee par les immigres armeniens et syriaques, qui se sont presque tous etablis dans les villes de Syrie et du Liban; ceux qui habitent la Haute Djezireh et y pratiquent l'agriculture forment une exception; ils viennent du reste des regions voisines; Mardine, Diarbekir et du Nord du l'Irak.

Les principaux metiers exerces par ces immigres sont, dans leur ordre d'importance, les suivants: pour les hommes: tailleurs, cordonniers, mecaniciens, tourneurs, ajusteurs, plombiers, macons, charpentiers, betonniers, ebenistes, chaudronniers, coiffeurs, boulangers, chauffeurs, soldats; pour les femmes: broderie a l'aiguille ou au crochet, confection de tapis a point noue, tissage, domesticite.

On peut dire qu'en general l'ouvrier armenien se rencontre partout ou le travail exige de l'adresse et de l'initiative. Les employeurs apprecient en lui son intelligence, son esprit prompt a resoudre au mieux les difficultes du metier, son endurance au travail et la modicite des salaires qu'il exige. Les ouvrages qu'il execute se distinguent par un fini superieur a celui que l'on obtient de la main-doeuvre autochtone.

Si la main-d'oeuvre armenienne a contribue a faire chomer un jour ou deux par semaine 4 a 5.000 ouvriers et artisans du pays, elle a par contre facilite la creation d'industries modernes importantes qui occupent aujourd'hui un tres grand nombre d'ouvriers autochtones.

Les directeurs de certaines grandes entreprises assurent que, sans les

ouvriers armeniens, ils auraient hesite a exercer leur activite en Syrie et au Liban ou qu'ils se seraient trouves dans l'obligation de recourir a la main-d'oeuvre europeenne.

La concurrence de la main-d'oeuvre armenienne a contribue, il est vrai, a faire baisser le niveau des salaires de 2o a 25 pour cent dans les industries ou elle est assez importante. Mais des salaires bas sont considérés par la puissance mandataire comme le meilleur moyen de lutter contre l'invasion des produits etrangers, qui serait une cause du chomage, et de faciliter les exportations, qui sont necessaires a l'economie du pays.

"LE COMMERCE DU LEVANT", No.847,848,849,85o, 20,22,25, 27 April 1939
BEYROUTH

113/39

Trade & Industry
1169/555(q)

Rep.

5th Mai, 1939.

The Economic Adviser,
Government of Palestine,
c/o His British Majesty's Consul General,
Beirut, Lebanon.

Dear Mr. Walsh,

Following our conversation of yesterday morning, attached I beg to send you summary of a paper published recently by the French Authorities in Syria-Lebanon, dealing with the position of industry in the Levant countries under the French Mandate.

2. I should like to draw your particular attention to the references to hours of work practised in the several industrial centre which you will find on pages 7 and 8 and to wages paid, on pages 9 and 10.

3. It is not easy to find the exact average of wages paid in Syria-Lebanon in all industries, but after careful calculation I came to the conclusion that 65 mils on the 8 hour basis is th approximate right figure. The Jewish average for Palestine is, course, much higher; but 65 mils is also much lower than the n mal wages paid to local Arab industrial workmen.

4. The social dumping of Syria and Lebanon is mainly responsible for the heavy excess of imports over exports.

Wishing you every success,

Yours sincerely,

M. J. Thiesby,
DIRECTOR, TRADE & INDUST



3

The Chief Secretary,
JERUSALEM.

2 JUL 1945
C/
JERUSALEM

With the Compliments

of the

Palestine Government

Agent in

Syria & the Lebanon.

For your information.

P.G.A. Beirut.
30.6.45.